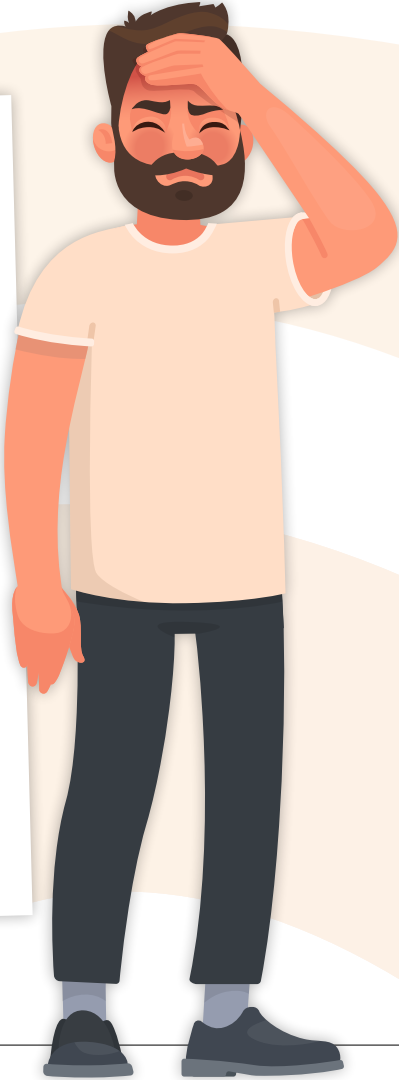


SE PROTÉGER & PROTÉGER LES AUTRES

C'est quoi le suivi de contact ?

Pourquoi ça me concerne si j'ai des symptômes ?



Pour réduire la transmission d'un virus, il est important de savoir rapidement qui est atteint du Covid-19 et avec qui ces personnes ont eu récemment des contacts. Grâce au suivi des contacts, nous pouvons ensemble contrer une éventuelle deuxième vague du virus.

J'ai des symptômes (fièvre, toux, maux de gorge, difficultés respiratoires, maux de tête et perte d'odorat).
QUE DOIS-JE FAIRE ?

✓ Je contacte mon médecin

✓ Je suis diagnostiqué (par le médecin ou par un test)

✓ Je vais être contacté par un agent de prévention COVID-19

COMMENT PUIS-JE ME PRÉPARER À CET APPEL ? PUIS-JE FAIRE CONFIANCE À CETTE PERSONNE ?

L'agent de prévention COVID-19 vous appellera uniquement au départ du numéro de téléphone **02/214.19.19** ou **8811 (par SMS)**. Il vous demandera d'identifier les personnes avec qui vous êtes entré en contact physique jusqu'à 2 jours avant l'apparition des premiers symptômes (famille, entourage, vie sociale, travail, école, sport...) et vous donnera des recommandations sur que vous devez faire maintenant (isolement, désinfection, masque...).

Pour chaque contact, vous allez devoir:

- ▶ communiquer son nom, prénom et son numéro de téléphone ;
- ▶ spécifier si l'un de ces contacts a des besoins spécifiques de communication ;
- ▶ spécifier si ce contact s'est fait à une distance de plus ou de moins d'1m50 de vous ;
- ▶ spécifier si ce contact s'est fait pendant plus de 15 min ou moins de 15 min.

Il ne vous demandera **JAMAIS** vos coordonnées bancaires, aucun code d'accès ou mot de passe personnel.

Si vous n'êtes pas joignable par téléphone, un agent de prévention COVID-19 se rendra à votre domicile pour réaliser le même type d'entretien.

LA PROTECTION DE MA VIE PRIVÉE DANS TOUT CELA ?

Votre identité ne sera en aucun cas révélée à qui que ce soit. Les contacts que vous aurez renseignés ne connaîtront donc pas votre identité. Ces informations resteront confidentielles et ne donneront jamais lieu à une sanction. Elles ne seront pas transmises à vos proches, à votre employeur, à la police, à la justice, etc.

Votre identité ainsi que votre numéro de téléphone ne seront communiqués que si nous devons prévenir une collectivité (école, maison de repos...) avec laquelle vous avez été en contact. Nous prendrons contact avec le médecin de cette collectivité, et s'il n'y en a pas, avec le responsable de cette collectivité. Ces informations leur serviront uniquement à mettre en place les mesures de prévention au sein de la collectivité pour éviter autant que possible la propagation du virus au sein de celle-ci. En dehors de ce cadre, votre identité ne sera en aucun cas révélée à qui que ce soit. Cette démarche vise **UNIQUEMENT** à vous protéger et à protéger les autres.